

Comité Conservation mine

Problématique :

La région à maintenant 8,5% d'aires protégées et nous devons trouver un autre 3,5% pour atteindre la cible de 12% fixée par le ministère de l'Environnement d'ici 2015.

Près de 40% du territoire de l'Abitibi est présentement jalonné (claims minier).

Dans l'état actuel des choses, tous ces territoires sont soustraits de facto à la possibilité d'être considéré comme candidat pour éventuellement devenir aire protégée même s'ils possèdent un très fort potentiel de conservation *.

Afin de tenter de dénouer cette situation qui risque de devenir de plus en plus conflictuelle entre les tenants de l'exploitation minière et ceux de la conservation, l'Action boréale propose de créer un comité ad hoc qui sera composé au départ de :

- 2 représentants de l'Action boréale
- 2 représentants du ministère de l'Environnement
- 1 représentant de la minière Agnico Eagle
- 1 représentants de la minière Wesdome
- 1 représentant de l'Association de l'exploration minière

(Après quelques rencontres un représentant du ministère responsable des mines pourrait être invité à se joindre au comité).

But du comité Conservation/mine

Minimiser l'emprunte laissée par les activités d'exploration et d'exploitation minière sur ces territoires à fort potentiel de conservation afin d'éventuellement les inclure dans le registre des aires protégées.

Nous proposons que ce comité utilise le territoire de la forêt Piché-Lemoine à titre de projet pilote afin de :

- 1- Développer des critères spécifiques pour l'exploration minière sur des territoires jalonnés possédant un fort potentiel de conservation.

Exemple : planification concertée des sentiers servant pour les foreuses, effectuer le forage en hiver seulement, faire le nettoyage et le reboisement des lieux de forage et des sentiers après les opérations **.

- 2- Développer des critères d'exploitation sur ces territoires advenant la découverte d'un gisement exploitable.

Exemple : installation des infrastructures et du parc à résidu en périphérie du territoire, restauration et reboisement du site après exploitation, ...

Henri Jacob, ABAT

* Territoire recélant une grande biodiversité ou un milieu fragile ou étant sous représenté dans les aires protégées, ...

** Pour éviter que les amateurs de VTT et de Motoneiges les empruntes et contribuent ainsi à la fragmentation de l'habitat et au dérangement de la faune.